

**PERMIS D'ENVIRONNEMENT**

**DE CLASSE 2**

**A V I S**

**Objet** : Permis d'Environnement  
2024-2-9

**Il est porté à la connaissance de la population que le Collège Communal, en séance du 28 avril 2025, sur base du rapport de synthèse du Fonctionnaire Technique transmis le 18 avril 2025, a octroyé le Permis d'Environnement sollicité par Verhulst Pierre pour le maintien en activité d'un dépôt de gaz, d'une station de ravitaillement de gaz LPG et de distribution de mazout de chauffage et de pétrole – avenue des Héros Leuzois, 72 à 7900 Leuze-en-Hainaut.**

Le **texte intégral** de l'arrêté susvisé et les **conditions imposées** peuvent être consultés au Service TRAVAUX - URBANISME - ENVIRONNEMENT **pendant vingt jours à dater du lendemain du premier jour d'affichage** du présent avis.

Par le Collège :

La Directrice Générale ff,  
Art L 1124-19 CDLD,

Le Député - Bourgmestre ,

E. Jamart.

H. Cornillie.